

Améliorer l'accompagnement et le soutien proposés aux familles adoptives

Aujourd'hui, un relatif consensus entre les différents acteurs de l'adoption vise à reconnaître des spécificités à l'adoption et à ses besoins particuliers. Cependant, le constat du manque de dispositifs d'accompagnement et de soutien pour les familles, avant ou après l'arrivée de l'enfant, est également général. Le rapport du Creai de Picardie et ses préconisations visent à une amélioration du processus.

Le Creai de Picardie publie les résultats d'une étude nationale sur l'adoption visant à apprécier le fonctionnement de l'ensemble du dispositif français, notamment pour prévenir les risques et améliorer le processus. En plus d'entretiens réalisés auprès de vingt-sept personnes faisant partie d'institutions ou d'associations adoptives, l'enquête a porté sur des familles ayant adopté en 2005, 2008 ou 2010. Les deux cinquièmes des parents sollicités ont accepté de remplir un questionnaire très détaillé sur leur parcours et celui de leur enfant, soit quatre cents familles au total. L'enquête par questionnaire est représentative de l'ensemble des adoptions réalisées pour les trois années données.

L'étude a été financée par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), sur proposition du Conseil supérieur de l'adoption (CSA). La demande fait suite aux évolutions importantes ayant eu lieu ces dernières années. En termes d'effectifs, le nombre d'adoptions a fortement diminué après avoir connu un pic en 2005 avec près de cinq mille enfants adoptés ; ils étaient moins de deux mille huit-cents en 2011. Cette baisse est uniquement due à l'évolution de l'adoption internationale, les chiffres actuels se rapprochant de ceux observés dans les années quatre-vingt.

Des procédures de plus en plus longues et difficiles pour des enfants plus âgés

Sauf exceptions, et avant qu'un enfant adoptable correspondant au projet soit proposé par une instance officielle pour adopter un enfant, il faut tout d'abord obtenir un agrément délivré par le conseil général. Alors que moins d'un parent sur quatre estime avoir rencontré des obstacles pour obtenir l'agrément ou lors des évaluations préalables, plus de la moitié déclare avoir éprouvé des difficultés lors des démarches après l'obtention de l'agrément. Ainsi, c'est au cours de la mise en relation avec les différents pays et intermédiaires que les difficultés sont les plus prégnantes ; le ressenti de ces difficultés augmente au fil des années : 62 % des parents ayant adopté

en 2010 en font part contre 50 % en 2008 et 44 % en 2005.

Ces difficultés sont en partie liées à la durée des démarches qui a fortement évolué dans le temps. Ainsi, la durée moyenne séparant l'obtention de l'agrément de l'accueil du ou des enfants adoptés était de 2,3 ans en 2005, de 2,7 ans en 2008 et de 3,1 ans en 2010. En outre, en 2005, seuls 6 % des parents adoptifs accueillent leur enfant après plus de cinq ans, durée de validité d'un agrément, contre deux fois plus en 2010. La difficulté à trouver un enfant adoptable correspondant à leur projet initial pousse les candidats à l'adoption à modifier leur projet. Ainsi, un quart des parents adoptifs a obtenu au moins une modification ou une extension de leur agrément en cours de procédure. Tandis que ces changements concernaient une adoption sur cinq en 2005, ils en touchent plus d'un tiers en 2010. Les modifications concernent surtout l'âge des enfants et/ou leur nombre.

Surveiller l'état de santé des enfants et accompagner leur scolarité

Du fait des évolutions internationales, l'âge des enfants adoptés a en effet augmenté : ils avaient en moyenne 2,6 ans en 2005, mais étaient âgés de plus de 3 ans les années suivantes. Au niveau international, les plus de trois ans représentaient seulement 29 % des adoptions en 2005, contre 35 % en 2010 et même 39 % en 2008.

Les évolutions liées au projet d'adoption, si elles ne sont pas accompagnées par des professionnels ou des spécialistes de l'adoption, peuvent avoir des conséquences importantes sur la suite de la construction familiale. Or, c'est lors de cette

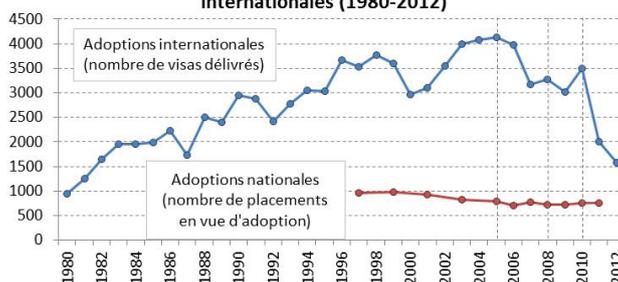
étape que les candidats à l'adoption se retrouvent le plus démunis et qu'ils ont le moins d'interlocuteurs proposés par les instances officielles.

Lors de leur adoption, plus du quart des enfants a un problème de santé, essentiellement des « maladies infectieuses et parasitaires » (10 %) ou des « troubles mentaux et du comportement » (4 %). Par la suite, si sept enfants sur dix n'ont rencontré aucun problème de santé – hors maladies infantiles classiques –, 19 % ont eu un problème de santé d'ordre physique et 15 % un problème d'ordre psychologique ; 4 % des enfants étant concernés par les deux types de difficulté. D'une manière générale, ce sont les enfants originaires d'Europe et d'Amérique qui sont les plus concernés par ces problèmes. En outre, les difficultés d'ordre psychologique augmentent avec l'âge de l'enfant lors de son adoption et varient de 5 % pour les enfants adoptés à moins d'un an à 57 % pour ceux arrivés après dix ans. Après l'adoption, c'est durant la scolarisation que les parents adoptifs estiment avoir rencontré les difficultés les plus prégnantes (37 % des parents dont l'enfant est scolarisé). Celles-ci concernent en majorité des troubles du langage ou des problèmes de prononciation, des difficultés de concentration ainsi que des difficultés d'apprentissage. Plus rarement, c'est l'attitude de l'enfant lui-même qui entraîne les difficultés, que ce soit du fait d'un comportement non adapté à l'école ou du fait d'un blocage de l'enfant par rapport à la scolarisation, parfois en lien avec un passé traumatique à l'école. Par ailleurs, certains parents estiment que les difficultés viennent des enseignants ou, plus généralement, de l'Éducation nationale, qui sont dans l'incapacité de s'adapter aux spécificités des enfants adoptés. Ces difficultés ne dépendent pas tant de

l'âge auquel l'enfant adopté est scolarisé, mais du temps qu'il a passé dans sa famille adoptive avant d'intégrer le système scolaire. Si cette durée est inférieure à trois mois, la probabilité de rencontrer des difficultés par la suite est environ trois fois plus élevée. Les parents auraient donc besoin de temps pour une meilleure adaptation de l'enfant à sa nouvelle vie.

**Juliette HALIFAX
Marie-Véronique LABASQUE
Chargées d'études au Déro
(Creai)**

Evolution du nombre d'adoptions nationales et internationales (1980-2012)



Sources : Enquêtes sur la situation des pupilles de l'Etat, DGAS puis Oned Ministère des Affaires Etrangères, MAI puis SAI